## Opérateurs non vinificateurs Déclaration de [cocher la ou les case(s) correspondante(s)] ☐ Transaction de vin en vrac □ Conditionnement : ☐ déclaration annuelle (dans ce cas, déclaration à transmettre avant la première opération de conditionnement du nouveau millésime et compléter la case ci-dessous(1)) Document à transmettre avant toute(s) transaction(s) ou opérations de conditionnement, simultanément à : ASSVAS - Organisme d'Inspection Syndicat des Vins IGP du Val de Loire ODG pour les Vins de Pays -IGP 73 rue Plantagenêt - BP 55223 37 avenue Jean Joxé - 49100 ANGERS 49052 Angers cedex 02 Tél: 02 41 87 25 81 - Fax: 02 41 87 25 96 Tél: 02 41 20 09 10 Fax: 02 41 87 10 80 Email: vdpvaldeloire@orange.fr Email: secretariat@assvas.com Val de Loire Identité opérateur (nom ou raison sociale) ..... N° SIRET N° immatriculation CVI Adresse de l'entrepôt : ..... I.G.P (dénomination du Vin de Pays) Unité géographique plus petite (mention obligatoire si utilisation sur l'étiquetage) :..... Couleur Identification **Observations**: destination du lot Date de transaction ou 1=rouge du lot Volume Millésime Cépages conditionnement prévue 2=rosé vrac ou conditionnement N°lot /cuve 3=blanc □ Vrac France □ Vrac Export .../...../...../ □ Conditionnement □ Vrac France □ Vrac Export .../...../...../ □ Conditionnement □ Vrac France □ Vrac Export .../...../..... □ Conditionnement (1) Volumes totaux conditionnés pour la récolte n-1, pour l'IGP concernée : L'opérateur atteste de l'exactitude des renseignements reportés sur la présente déclaration. Il s'engage à faire une nouvelle déclaration s'il modifie le ou les lots avant transaction ou conditionnement. Date de dépôt de déclaration : ...../....../..... Signature de l'opérateur : Cadre réservé au contrôle Date de réception : ...../....../ □ O.I. / □ O.D.G. Référence si contrôle antérieur : ..... Déclenchement du contrôle Externe Interne

Date:

Date:

Référence suivi contrôle : .....